



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aléas thérapeutiques

Question écrite n° 49049

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les vives préoccupations relatives au développement de l'hépatite C, qui concernerait 600 000 personnes en France, selon les pouvoirs publics et le corps médical (conférence du 28 février 1999). Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun de promouvoir une loi sur les aléas thérapeutiques, d'autant que le précédent secrétaire d'Etat à la santé avait promis la création d'un fonds d'indemnisation, à l'image de ce qui a été fait pour le sida. Le Gouvernement s'honorerait en tenant ses engagements.

Texte de la réponse

En application de l'article 14 de la loi n° 98-389 du 19 mai 1998 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux, « un rapport sur le droit de la responsabilité et de l'indemnisation applicable à l'aléa thérapeutique », dont l'élaboration a été confiée à l'inspection générale des affaires sociales et à l'inspection générale des services judiciaires, a été déposé sur les bureaux des assemblées parlementaires. Conformément à la mission confiée aux inspections, ce rapport offre, d'une part, une analyse des régimes légaux et jurisprudentiels d'indemnisation des dommages causés par les actes médicaux et les produits de santé et esquisse, d'autre part, des propositions de rénovation des principes d'indemnisation des risques médicaux. Le Gouvernement travaille dans cette perspective sur la mise en place d'un dispositif de conciliation, d'expertise et de prise en charge du risque thérapeutique dans le cadre du projet de loi sur la modernisation du système de santé. Le ministre délégué à la santé s'attache à ce que le texte gouvernemental puisse être présenté dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49049

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4258

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2310